

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Janvier

BULLETIN

Les dernières séances de la commission des douanes ont un intérêt tout particulier. Il s'agissait de savoir comment et dans quelle mesure on procéderait à la dénonciation des traités de commerce. M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a fait connaître à ce sujet les intentions du gouvernement, et la commission a paru s'y rallier.

M. Ribot a distingué les traités de commerce en deux catégories, suivant qu'ils comportent ou qu'ils ne comportent pas des tarifs incorporés. On comprend, d'après cette simple énonciation, ce que sont les premiers ; les seconds sont ceux qui se bornent à établir entre la France et certains pays le traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

Le gouvernement se propose de dénoncer les premiers et de maintenir les seconds.

Seulement, en ce qui concerne les premiers, M. Ribot a fait remarquer à la commission que ces traités sont généralement accompagnés de conventions annexes qui ont pris naissance avec eux et qui doivent prendre fin en même temps. Le ministre des affaires étrangères a annoncé le projet de préparer la dénonciation des traités de commerce par des négociations en vue du maintien des conventions annexes.

Après les traités à tarif incorporé, viennent ceux qui se bornent à convenir de la réciprocité dans un régime de faveur.

La commission des douanes a préparé un tarif minimum à côté du tarif maximum, et ce tarif minimum constituera le régime de faveur à offrir aux nations avec lesquelles nous avons des traités de la catégorie ci-dessus indiquée.

— La décision du groupe conservateur au Landtag de Prusse de persister dans sa résistance au sujet de la réforme communale, laisse peu d'espoir que l'entente s'établisse.

La dissolution du Landtag paraît par suite inévitable.

On assure qu'en présence de la nouvelle situation politique, le prince de Bismarck aurait l'intention d'occuper son siège à la Chambre des Seigneurs pour y défendre son programme.

— Un meeting socialiste a été tenu mardi à Madrid.

Un orateur a tâché de démontrer que le suffrage universel était inutile pour les ouvriers, lesquels sont condamnés à la misère et à l'esclavage par les patrons.

Un orateur républicain a protesté contre cette théorie, en disant que le suffrage universel est un contre-sens dans une monarchie, mais qu'il est à sa place dans une république.

Suivant un autre membre de la réunion, le suffrage universel ne servirait à rien, pas plus dans une république que dans une monarchie. Il a cité à l'appui de sa thèse les exemples de la République française, de la Suisse et des Etats-Unis. Ce qu'il désire, c'est l'émancipation des ouvriers.

Cette théorie a soulevé des mouvements tumultueux, et, au milieu de la confusion, un orateur a invité les ouvriers à la révolution.

Le président a été obligé de lever la séance.

— On signale avec les plus expresses réserves un bruit qui court dans le monde diplomatique à Vienne.

Il paraîtrait que les rumeurs au sujet d'une Conférence générale de désarmement, rumeurs assez persistantes il y a quelques mois, avaient eu plus de fondement qu'on ne l'a cru généralement. L'empereur Guillaume aurait, dit-on, dans tous ses derniers voyages, abordé cette question avec les princes auxquels il rendait visite. Aux dernières manœuvres de Silésie, auxquelles assistait l'empereur d'Autriche, il se serait prononcé très nettement en faveur d'une sorte de Conférence internationale où tous les souverains de l'Europe discuteraient en

personne les mesures à prendre en faveur d'un désarmement. Guillaume II avait même déjà choisi le lieu de sa conférence : elle devait se tenir dans une des villes de la Saxe. Le roi Humbert, qui avait connaissance du projet, l'aurait approuvé complètement ; au contraire, l'empereur François-Joseph, prévoyant les difficultés que l'absence de certains souverains ou Etats pourrait créer, aurait fait de nombreuses objections, et l'affaire en serait restée là.

— Le bruit d'après lequel une révolution aurait éclaté au Chili a déjà reçu plusieurs confirmations.

INFORMATIONS

Elections législatives

Les élections législatives devenues nécessaires pour remplacer les députés élus sénateurs, auront lieu le 22 février prochain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La rentrée du Parlement s'est affectée dans le plus grand calme.

M. Floquet est proclamé président par 282 voix sur 333 votants.

M. Casimir-Perier, 244 ; M. Peytral, 234 ; M. de Mahy, 233, sont élus vice-présidents.

L'élection du quatrième vice-président est renvoyée à jeudi.

Huit secrétaires sont élus.

Ce sont : MM. Lavertujon, Pichon, Philippon, Rabier, Boissy d'Anglas, Jumel, de Montalambert, baron d'Espeuilles.

Pour les questeurs, le quorum n'étant pas atteint, l'élection est renvoyée à jeudi.

Au Sénat

Le tirage au sort des bureaux a eu lieu aujourd'hui jeudi, à 2 heures.

L'emprunt

Le chiffre total des souscriptions à l'emprunt s'élève actuellement à plus de 18 milliards et demi ; il atteint presque 19 milliards.

Convoi de zouaves bloqué

Un convoi, composé de zouaves et de soldats du train des équipages, est parti de Tlemcen pour Sebdo le 8 janvier. Au col de Tarny, il a été pris par la neige et complètement bloqué.

Deux cents hommes de la garnison de Tlemcen, munis de vivres et d'outils de travail, viennent de partir à son secours.

sait ce que sur cette base le public peut échafauder de millions.

Les autres disaient que c'était un bon homme ayant juste de quoi vivre et travaillant pour se faire une réserve.

Dans l'inconnu il n'y a pas de milieu.

Toujours est-il que M. Chevalier avait rendu souvent des services payés à un nombre très grand de personnes de la ville qui, de bon cœur ou non, chantaient ses louanges.

Aussi n'était-il pas rare, lorsqu'on parlait de lui, d'entendre dire :

Avez-vous rencontré ce « bon M. Chevalier ? »

Bien entendu, personne n'eût osé penser qu'il put y avoir rien de naturel dans les visites que M. Chevalier faisait à la mère de Mme Constant et ensuite à cette dernière.

Il était le parrain de Jean-Pierre par bonté d'âme, par charité ; c'était une bonne œuvre qu'il niait par pure modestie.

Tel était ou paraissait-être M. Chevalier.

Le lendemain du jour où Mme Constant avait été relevée sur la voie publique, la mère Marie, ayant mis un bonnet blanc, et tenant sous son bras droit le bras faible de Mme Constant et de la main gauche la main du petit Jean-Pierre, âgé alors de sept ans, montait, faisant le panier à deux anses, la rue du Quatorze-Juillet, sous l'œil des voisins, qui se demandaient où ces pauvres gens dirigeaient leurs pas.

Ils traversèrent le pont, puis à gauche prirent la rue Saint-Spire et suivirent cette rue jusqu'au Cloître, dans lequel ils entrèrent jusqu'à la porte de M. Chevalier.

L'insurrection au Chili

On reçoit les nouvelles suivantes sur la situation au Chili :

L'escadre seule s'est soulevée. L'armée restée fidèle au président Balmaceda.

La population est calme.

L'état de siège a été proclamé. Le gouvernement a pris les mesures les plus énergiques pour réprimer le mouvement insurrectionnel.

Victime de la lympe Koch

On annonce que M. Kovalevski, membre du tribunal de Kharkof, en Russie, a succombé après une seule injection de la lympe Koch.

Bismarck en France

M. de Bismarck, qui a assisté la semaine dernière, avec sa femme et son fils Herbert, à un dîner donné en son honneur à Altona par le général de Leczynski, commandant du 9^e corps d'armée, a parlé de ses projets de voyage. Il aurait dit : « Je vais faire un voyage de récapitulation de certains chapitres de ma vie. » Il veut revoir la France, Versailles, Paris, et prétend assez connaître le caractère français pour être sûr que le ministre tombé ne sera pas mal accueilli, ou du moins qu'il sera laissé en parfaite tranquillité.

Réunion royaliste

Le journal le *Matin* annonce qu'une importante réunion royaliste sera tenue à Nîmes au commencement de février.

Arrestation de Padlewski

Les journaux confirment que l'individu arrêté à Olot n'est pas Padlewski.

Cet individu, interviewé par le correspondant du *XIX^e Siècle*, fit des réponses vagues et ne reconnut même pas le portrait de M. Bornoff.

Suivant le *Figaro*, l'individu arrêté serait un alsacien nommé Heins, ancien journaliste parisien, atteint de la monomanie des grandeurs.

A l'ambassade russe

Voici l'opinion de l'ambassade russe de Paris au sujet du nouvel acte de l'affaire Padlewski : « L'individu arrêté peut très bien être Padlewski, l'assassin du général Seliverstoff.

« D'après les renseignements privés que le gouvernement russe a eus sur cette affaire, Padlewski aurait bien quitté Paris avec M. de Labroyère et aurait fait avec lui le voyage jusqu'à Turin.

« A Turin, Padlewski aurait quitté M. Labroyère et serait allé à Gènes, d'où il se serait rendu en bateau, avec M. Grégoire, en Sicile,

Là, il y eut une hésitation.

Jean-Pierre avait peur de ce vieil homme, — idée d'enfant, disait la mère. Mme Constant n'était guère plus brave. Pourquoi ! nous le saurons bientôt. Seule la mère Marie, qui était bien la hardiesse en personne, lorsqu'il s'agissait des autres, tira vivement la patte de biche qui correspondait à la sonnette, et l'on entendit des pas dans l'intérieur de la maison.

— Vous avez peut-être sonné trop fort, fit Mme Constant.

— Bon, riposta la marchande, il aura mieux entendu.

Puis, en manière d'acquiescement, elle ajouta :

— On m'a dit qu'il était un peu sourd.

Mme Constant, faible encore, se sentit presque défaillir, lorsque derrière la porte une voix rude prononça ces mots :

Qui est-là ? que voulez-vous ?

— C'est nous ! dit la mère Marie.

— Qui, vous ? reprit la voix.

— Mme Constant et son mioche !

— Ah ! ah ! bon il fallait le dire tout de suite,

dit M. Chevalier d'un ton plus doux.

Et la porte rinça ses gonds rouillés.

— Entrez, chère dame, fit le vieillard en dardant ses yeux perçants sur la jeune femme, entrez, je suis tout à votre service.

Ces paroles, dites onctueusement, rassurèrent Mme Constant qui faisant un effort et attirant son fils, gravit presque rapidement les dix-sept marches du premier étage que venait d'escalader M. Chevalier.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 3

LE

Conscrit de Corbeil

I

CETTE PAUVRE MADAME CONSTANT

Il lutta, il lutta trois ans, mais il était atteint mortellement.

Le médecin qui l'avait soigné évitait les visites — signe terrible !

Enfin, il n'y eût plus de place pour l'illusion.

Constant était abandonné : les poumons étaient atteints, — la mort était sinon proche, du moins certaine.

Plusieurs fois on avait eu recours à M. Chevalier, le parrain de Jean-Pierre, qui passait pour riche.

M. Chevalier avait, avec beaucoup de restrictions, lâché un petit cordon de sa bourse, non sans gémir.

M. Constant mourut.

Devant l'affliction de la veuve, M. Chevalier fit quelque chose pour l'enterrement, toujours parce qu'il était le parrain (diable de corvée) du petit Jean-Pierre.

La mère de Mme Constant mourut subitement,

II

CE BON M. CHEVALIER

La grande rue de Corbeil est la rue Saint-Spire. C'est la rue commerçante et celle qui mène à l'église. Vers le tiers de la rue, à l'endroit le plus fréquenté, en face d'un magasin de nouveautés, s'élève une espèce d'arche en pierre.

Cette arche donne accès à deux rues circulaires qui auraient la forme de la lettre O.

C'est dans l'une des maisons du cloître que nous irons trouver ce bon M. Chevalier.

M. Chevalier, à l'époque dont nous parlons, était un homme d'une taille un peu au-dessous de la moyenne, mince, l'air vif et guilleret, portant gaillardement ses soixante ans, ayant l'œil foreteur des bouquinistes ou des escompteurs, les moustaches grisonnantes et les cheveux légèrement teints, si nous en croyons sa femme de ménage.

Les uns disaient qu'il était avarié et fort riche : sa cave contenait des valeurs inconnues, et l'on

afin de dépister plus facilement la police, qui était partout à sa recherche.

» De Sicile, Padlewski serait parti pour Malte, essayant de se rendre aux Indes ou en Amérique. Mais, arrivé à Malte, il était sans argent, M. de Labryère et M. Grégoire ne lui ayant donné aucun subside.

» Il pouvait bien aller jusqu'à Alexandrie; mais l'Egypte est un pays placé sous la suzeraineté de la Sublime-Porte, il avait chance d'être arrêté et livré à la France en cas de demande d'extradition.

» A bout de ressources, Padlewski se serait alors décidé à aller en Espagne, où il y a beaucoup de révolutionnaires, qui l'auraient certainement aidé à s'embarquer pour Buenos-Ayres, où il n'y avait pas à craindre une demande d'extradition.

» Arrivé de Malte à Barcelone, Padlewski, sur le conseil de quelques coreligionnaires, est allé se cacher à Olot. Il a lié connaissance intime avec le chef des douaniers de cette ville, et c'est ce qui l'a perdu.

» Dans cette petite ville, Padlewski devait tranquillement attendre de l'argent, de façon à pouvoir prendre le bateau pour l'Amérique du Sud, soit par Barcelone, soit par Cadix ou Lisbonne.

» Au surplus, le gouvernement du tsar se désintéresse complètement de cette affaire; le crime ayant été commis sur le territoire français, c'est à la France à rechercher et à punir le coupable. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

APPEL DES RÉSERVISTES

et des territoriaux pour 1891

Le ministre de la guerre vient de fixer les dates auxquelles auront lieu les convocations de réservistes appartenant aux classes 1883 et 1884, et des territoriaux des classes 1878 et 1879.

Réservistes. — Dans l'infanterie, l'appel aura lieu en trois séries; du 7 avril au 4 mai, les réservistes non affectés aux bataillons actifs; du 25 août au 21 septembre, ceux appartenant aux trois premiers bataillons; du 1^{er} au 28 octobre, les réservistes des quatrième bataillons.

Les chasseurs à pied, les zouaves, les tirailleurs et les sapeurs pompiers sont convoqués en une seule série, du 25 août au 21 septembre.

Dans l'artillerie, les réservistes non exercés seront appelés du 12 octobre au 8 novembre; les exercés le seront individuellement du 1^{er} avril au 31 août.

Les réservistes algériens de la classe 1886 seront seuls convoqués à la date que fixera le commandant du 19^e corps d'armée.

Territoriaux. — Seront convoqués :

Toutes les unités des régiments de numéros impairs, savoir :

1^o Par voie d'affiche, du mercredi 20

mai au mardi 2 juin, les hommes affectés aux bataillons autres que les deux premiers, ainsi que ceux qui sont affectés au dépôt.

2^o Par voie d'affiche, du jeudi 15 octobre au mercredi 28 octobre, les hommes affectés aux deux premiers bataillons.

La cavalerie (escadrons impairs) sera appelée du 1^{er} au 14 octobre.

L'artillerie sera convoquée en deux séries, suivant les propositions des commandants de corps d'armée : la première série, du 25 septembre au 8 octobre; la deuxième, du 14 au 27 octobre.

Les territoriaux du génie (compagnies impaires) seront appelés du 20 mai au 2 juin, et ceux du train des équipages pendant tout le cours de l'année, suivant les besoins du service.

Enfin, les territoriaux algériens de la classe 1879 seront seuls convoqués à l'époque que fixera le commandant du 19^e corps.

Les engagements volontaires dans la marine

Une circulaire du ministre de la marine aux vice-amiraux et commandants sous ses ordres fait connaître que les engagements volontaires pour quatre ans, au titre des troupes de la marine, qui avaient été suspendus jusqu'au 10 mars 1891, seront de nouveau reçus à partir du 15 janvier courant.

Seront seuls suspendus les engagements volontaires pour trois années.

Les régiments mixtes

On pouvait espérer que l'instruction ministérielle concernant l'appel en 1891 des réservistes et des territoriaux jetterait un peu de lumière sur un point particulièrement obscur de l'organisation des régiments mixtes.

Est-ce le régiment actif cédant son 4^e bataillon ou le régiment territorial cédant ses deux premiers bataillons qui donnera son numéro, augmenté de 200, au nouveau régiment ainsi formé ?

La question a beaucoup plus d'importance qu'on pourrait le croire, et dès cette année on va se heurter à de grosses difficultés, si le ministre de la guerre n'y met bon ordre.

Ainsi, les réservistes du 4^e bataillon actif et les territoriaux des deux premiers bataillons des régiments impairs sont seuls convoqués cette année au mois d'octobre. Or dans un grand nombre de subdivisions, le régiment territorial porte un numéro pair, alors que le régiment actif correspondait, avec lequel il forme un régiment mixte, porte un numéro impair. Dans ces conditions, il arrivera fatalement que tel régiment mixte que l'on croyait convoquer en totalité ne recevra que deux ou même un seul bataillon sur trois.

Le but poursuivi — la réunion complète du régiment mixte sous les ordres du lieutenant-colonel du régiment actif — ne sera donc pas atteint.

D'où la nécessité de décider immédiatement quel régiment — actif ou territorial — donnera

— Je pourrais te répondre que ta démarche est imprudente, d'un soupçon peu délicat.

L'assassin de Maurice se dressa menaçant. Robine, toujours assis, le calma du geste.

— Du calme s. v. p. Tes menaces et puis rien, c'est la même chose. Chacun son tour, mon bonhomme. Tu devrais te souvenir que dernièrement tu me fis jouer certaine comédie, sans te préoccuper si elle était de mon goût. Les rôles sont intervertis, aujourd'hui c'est moi qui prends le tien. Tant pis si cela te désoblige. Au surplus, si tu te sens trop nerveux... la porte est là... je ne te retiens pas.

Il ne fit pas un mouvement, ne répliqua rien, comprenant qu'une nouvelle réflexion prolongerait ses sarcasmes. Partir sans les pièces, c'était une journée de perdue; le temps était précieux, il devait éviter le moindre retard.

Maîtrisant les violences qui bouillonnaient en lui, il se tint coi.

Robine, posément, prit dans sa poche une large enveloppe, dont il fit sortir les deux pièces en question, qu'il déploya sur la table, en ayant soin toutefois d'y appuyer sa large main.

— Serait-ce par hasard ces deux chiffons de papiers qui me valent l'honneur de ta visite ? dit-il, narquois.

Daniel reconnut sans peine l'extrait de l'acte de naissance et l'acte d'identité de Maurice Séguin, revêtus des timbres et visa du consulat.

— C'est bien cela... combien en veux-tu ?

— Fixe le prix toi-même.

Il réfléchit un instant avant de laisser tomber ces mots :

— Cent mille francs...

son numéro, augmenté de 200, aux nouvelles formations, et de spécifier alors que tous les hommes des régiments mixtes — réservistes ou territoriaux — ne seront appelés cette année que si le corps auquel ils sont affectés porte un numéro impair.

Discours de M. Guiraudies-Capdeville à la réunion des Mobiles

Voici le discours prononcé par l'honorable M. Guiraudies-Capdeville à la réunion des anciens mobiles du 11 janvier :

« Mes chers compagnons d'armes, » Il y a vingt ans, l'Allemand meurtrissait de sa botte, la France abattue.

» A l'appel du grand patriote, les mobiles étaient accourus sur le théâtre de la guerre.

» La deuxième armée de la Loire, sous la direction d'un chef des plus énergiques, défendait pied à pied le sol national.

» Par leur courage, par leur tenacité, malgré le froid d'un hiver exceptionnellement rigoureux, malgré les privations, malgré les fatigues, ces soldats improvisés sauvaient l'honneur de la France.

» La mobile du Lot a pris une part active à cette mémorable et malheureuse campagne.

» Elle a assisté à quatorze combats ou batailles.

» Elle a perdu par le feu de l'ennemi ou par les maladies le quart de son effectif.

Les pestes mortels des vaillants tombés avant l'heure reposent dans les plaines de la Beauce ou dans les terrains sablonneux de la Sarthe.

» Vous avez voulu, mes chers camarades, perpétuer leur souvenir en élevant à leur mémoire ce monument de gloire et de deuil.

» Vous avez affirmé ainsi votre admiration pour ces braves que vous avez vu tomber et aussi pour les enfants du Lot, fauchés à Sedan et à Metz.

» Vous venez, aujourd'hui, de tous les points du département, leur rendre un solennel hommage, donner une larme à ces victimes du devoir patriotique, exhaler votre douleur et vos regrets.

» Leurs âmes immortelles errent autour de ce monument.

» Nos chers morts tressaillent de nous voir ici réunis, la main dans la main.

» Ils fondent sur notre union fraternelle les meilleures espérances pour l'avenir de la patrie bien aimée.

.....

» Héros de Reichsoffen, de Sedan, de Metz,

» Héros de Cravant, d'Ourcelles, d'Origny, de Josnes, de Montoire, de Gué-du-Loir, de Parigné-l'Évêque,

» Ecoutez !

» Vous avez noblement versé votre sang pour défendre une cause sainte.

» Soyez glorifiés ;

» Vos noms ne tomberont pas dans l'oubli !

» Vous vivrez éternellement dans l'histoire de notre pays.

» La mémoire de votre mort glorieuse sera transmise à nos descendants comme un dépôt sacré.

» Et le souvenir de votre héroïsme restera gravé à jamais dans le cœur des enfants du Quercy !

» Votre vaillante conduite sera donnée comme modèle aux nouvelles générations.

» S'inspirant de votre patriotisme, elles sauront marcher dans la voie du devoir, que vous avez si bien tracée.

— Pour les deux... ?

— Bien entendu.

— Tu veux rire... ?

— Tu oublies que je t'ai déjà abandonné une somme importante... ?

— Personne ne t'y forçait... souviens-toi, à ton tour, que j'étais disposé à te la payer, cette somme. Préférant agir en grand seigneur, tu as refusé, c'est ton affaire. Aujourd'hui cette ancienne opération est passée aux profits et pertes. Perte pour toi, profit pour ton serviteur. Une seconde négociation nous occupe, réglons-la, sans revenir sur les comptes apurés. Tu dis donc que tu m'offres pour ces deux chiffons-là...

— Cent mille francs.

— Tu y tiens... Après t'être moqué de moi déjà une fois, tu t'imagines bénévolement recommencer les farces, libre à toi. Quand tu auras fini de rire, nous causerons sérieusement. C'est compris... ?

Les papiers réintégrés dans l'enveloppe, reprirent le chemin de sa poche.

Daniel dut réprimer la rage folle qui le gagnait.

— Tu n'ignores pas, dit-il plus doucement, que M^e Clergeot a déjà payé pour moi plus de cinq cent mille francs.

— Si tu fais des largesses...

C'est au moyen d'un faux qu'on m'a extorqué cette somme.

— Est-ce ma faute si tu te laisses sottement voler ?

— Qui sait... ? fit Daniel Hubert, que ses soupçons reprenaient. Peut-être n'est tu pas étranger au chef-d'œuvre calligraphique que

» Après avoir fait à la France le sacrifice de votre vie, vous aurez la suprême joie de servir encore la patrie en fortifiant les cœurs par vos exemples.

» Chers amis,

» Dormez en paix !

.....

» Pour nous, mes chers compagnons d'armes, notre âge ne nous permettra peut-être pas de prendre part à la lutte prochaine, si elle devient nécessaire pour reprendre les provinces perdues.

» Mais nous avons le devoir de préparer la jeune génération à la tâche qui lui incombe.

» Sachons la rompre à toutes les fatigues par les exercices du corps.

» Entretenons dans des sentiments de patriotisme cette jeunesse qui sera appelée un jour à venger nos défaites imméritées.

» Inspirons-lui l'amour de la patrie, qui enfante les sublimes dévouements.

» Inspirons-lui l'horreur de l'étranger.

» Travaillons tous dans ce but, et qu'un même cri s'échappe de nos cœurs :

» Vive la France ! »

La revue

Mardi, à deux heures de l'après-midi, le général Combarieu a passé en revue, à la caserne, le 7^e régiment d'infanterie.

Le général a remis leur décoration aux officiers récemment nommés, à l'occasion du 1^{er} janvier.

M. le commandant Méric de Bellefond a reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur; M. le commandant Maréchal et M. le capitaine Jacquier ont reçu la croix de Chevalier.

Tribunal de Cahors

Dans son audience du 13 janvier le tribunal a condamné M. Poirier, ancien rédacteur au *Courier du Lot*, à payer à son avocat, M^e Munin-Bourdin la somme de 500 fr. montant des honoraires à lui dus dans l'affaire David.

Il a validé la saisie arrêt pratiquée au préjudice de M. Poirier entre les mains de M. Plantade, et rejette l'exception de M. Poirier tendant à obtenir une remise sur la somme saisie arrêtée pour subsistance.

Il a ordonné, par suite, que toute la somme saisie ferait l'objet d'une distribution par contribution entre les divers saisissants.

M. Poirier a été, en outre, condamné aux dépens.

Examen du certificat d'aptitude pédagogique

Session extraordinaire exclusivement réservée aux candidats au professorat des écoles normales

Conformément aux instructions de M. le ministre, en date du 10 novembre dernier, M. le recteur a fixé au jeudi 5 mars 1891, l'ouverture d'une session extraordinaire pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique. Les candidats pourront se faire inscrire dans les bureaux de l'inspection académique jusqu'au 21 février inclusivement.

Acte de courage

Le jeune Védrunes Camille, âgé de 14 ans, élève de l'école primaire de Brengues, s'est précipité à l'eau, le mardi 6 janvier, pour sauver une petite fille de 5 ans en danger de se noyer dans le Célé.

Vois à la tire

Mardi, jour de foire à Catus, plusieurs personnes ont été victimes de vols à la tire.

La police de Cahors, ayant été prévenue, a arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'être les auteurs de ces méfaits.

voici...

Il lui montra la lettre qu'il tenait du notaire. Robine l'examina attentivement et reprit :

— Le tour est joli... mais il n'est pas de moi. Me crois-tu donc assez naïf pour travailler gratuitement ? Quel intérêt puis-je avoir à débarrasser ton excellent oncle Famin de créanciers gênants ? Aucun. Cherche donc ailleurs l'auteur de cette fâcheuse épitre.

Et négligemment, d'un coup de pouce, il fit voler la lettre presque sous son bureau.

Daniel oublia de la ramasser, pressé de reprendre la conversation interrompue.

— Enfin que comptes-tu me demander ?

Robine se recueillit avant de répondre.

— L'héritage de Jean Séguin se monte... mettons, en chiffre rond, à trois millions...

— Moins les cinq cent et quelques mille francs versés aux créanciers de Famin...

— Les dettes de ton oncle ne me regardent pas je te le répète. N'embrouillons pas les comptes, de grâce. Nous disons donc trois millions. J'en veux la moitié...

Sursautant sur lui-même, le scélérat fit une grimace en criant :

— Jamais.

— A ton aise... n'en parlons plus. Ecris donc sans tarder en Amérique, pour qu'on te renvoie les duplicata de ces pièces... en ayant soin de faire légaliser ta signature... ce qui n'est pas commode... Il est vrai que tu peux effectuer toi-même le voyage pour aller les chercher... Malheureusement, là-bas, ceux à qui tu t'adresseras, n'ont peut-être pas encore oublié le véritable Maurice Séguin...

(A suivre).

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

VII

— Terminons, te dis-je, fit Daniel Hubert, en accentuant son injonction d'un formidable coup de poing sur la table.

— Tudieu... Il paraît que c'est tout à fait sérieux... Voyons parle, jeune impatient...

— Je veux que tu me rendes les pièces que tu m'as volées...

Robine l'interrompit.

— Un conseil d'abord. Débarrasse-toi donc de cette vilaine manie de lâcher des gros mots... C'est là une faute incompatible avec la haute situation que tu occupes... ou pour mieux dire que tu es sur le point d'occuper dans le monde.

Un nouveau geste de colère, que fit Daniel Hubert, ne troubla en rien son interlocuteur, qui continua :

— Tu viens donc me demander si, par hasard, je n'aurais pas connaissance de certaines pièces... égarées.

— Oui, répondit-il, les dents serrées.

Les éclipses de 1891

D'après les observations de l'Observatoire du Vatican, nous aurons deux éclipses de soleil, deux éclipses de lunes et un passage de la planète Mercure devant le soleil; ces phénomènes célestes seront visibles aux époques suivantes :

Dès le lever du soleil du 10 mai, on remarquera Mercure placé devant le soleil comme un point noir; il marchera de l'Orient à l'Occident, et sortira de l'orbite du soleil à 5 heures 39;

Le 23 mai, aura lieu la première éclipse totale de lune;

Le 6 juin, éclipse annulaire du soleil;

Pendant la nuit du 15 novembre, éclipse totale de la lune;

Le 1^{er} décembre, éclipse partielle du soleil.

Sariat

Un sieur Pau, de Castels (Dordogne), était allé, vers dix heures du soir, chercher sa femme qui passait la soirée chez l'instituteur; il était porteur d'un fusil et d'une lanterne. Ils rentrèrent chez eux par le sentier qui met en communication directe les villages de la Brolie et du Scaudou.

Leurs jeunes neveux, les frères Audy, qui suivaient le même chemin mais en sens inverse, ayant aperçu la lumière de leur oncle, se cachèrent dans les broussailles avec l'intention de s'amuser et de lui faire peur.

Lorsque les époux Pau arrivèrent à leur hauteur, ils firent du bruit. La femme, prise de frayeur, se jeta contre son mari, qui, surpris par ce choc, laissa tomber sa lanterne, qui s'éteignit.

Pau cria alors : « Qui est là ? » Ne recevant pas de réponse, il arma son fusil, et, croyant avoir affaire à quelque fauve, il déchargea son arme dans la direction du bruit.

Au même instant le jeune Antoine Audy, qui avait été atteint au bas-ventre, se mit à crier : « Vous ne m'avez pas vu, mon oncle, et vous m'avez tué. » Pau, reconnaissant la voix de son neveu, se précipita à son secours et, aidé du frère de ce dernier, ils transportèrent le blessé chez lui où il expira une heure après dans d'horribles souffrances.

VITICULTURE

Concours de vignobles dans l'arrondissement de Gourdon

Primes et mentions accordées à MM. Bergougnoux, Claret, Rodés, Barges, Gary, Caussil

Rapport de M. Maurice Dupuy

Messieurs,

La Commission d'agriculture a visité du 22 au 25 septembre les plantations des différents propriétaires viticulteurs admis à concourir pour les primes de 1890. Elle a rapporté de cette excursion dans le haut Quercy les plus grandes espérances et en ma qualité de rapporteur je viens vous soumettre ses impressions.

M. Bergougnoux

M. Bergougnoux, à Calès, nous a fait admirer une belle plantation d'Herbemont et de Jacquez d'environ trois hectares dont un tiers date de 1877. Elle fut plantée à 2m50 d'intervalle et montée sur trois rangs de fil de fer. La végétation de l'une et l'autre variété est luxuriante, quoique la taille à long bois soit la seule employée. Le vignoble s'est augmenté depuis 1877 de plantations annuelles qui offrent également le plus bel aspect. Pour en doubler le produit, M. Bergougnoux avait planté entre les rangs d'Herbemont des Etraire et de l'Adhui, sur la résistance complète desquels il ne comptait pas; ces nouveaux rangs sont chargés de fruits, et ce résultat inespéré encourage le propriétaire à propager cette variété française. M. Bergougnoux attribue la résistance incontestable de ce cépage au badigeonnage Balbiani employé régulièrement tous les ans. En 1889, cette vigne a produit 17 barriques de vin qui s'est vendu 110 fr. la pièce. La maturité des différents cépages doit être ainsi classée :

- 1 Portugais bleu-chasselas.
- 2 Etraire.
- 3 Jacquez.
- 4 Herbemont.

Le terrain est calcaire rouge, à petites pierres plates, sa profondeur varie entre 0,15 et 0,18.

La commission estime que M. Bergougnoux, par son intelligente initiative et ses beaux succès obtenus, mérite la première prime.

M. Claret

M. Claret cultive depuis 6 ans une vigne de trois hectares située sur un des plateaux de Salviac. Elle est composée d'à peu près tous les porte-greffes connus, Riparia, Solonis, York, Violla, Jacquez. Ces différentes variétés sont greffées en mérau, malbec, folle noire, grappes merlot, enrageat... et présentent une ensemble d'une égale vigueur. Les Jacquez et les Herbemont ont été greffés, le propriétaire ne trouvant pas leur production comparable à celle des cépages français. La commission a déplacé l'impatience de M. Claret, car avec une taille ad hoc, l'Herbemont aurait donné de superbes produits. Le terrain est calcaire rouge, la partie supérieure argilo-calcaire, la profondeur varie de 0,20 à 0,25 et tous

les sarclages se font à la main. Ce vignoble est en parfait état, on voit que le propriétaire y donne tous ses soins, en surveillance lui-même les travaux et n'a reculé devant aucun frais pour créer une vigne modèle dans le canton de Salviac. La commission est heureuse de constater le succès de ces intelligents efforts et est d'avis de décerner une deuxième prime à M. Claret.

M. Rodés

M. Rodés, à Ginard, commune de Peyrilles, présente à la Commission des plantations commencées en 1885, en pépinières dont les sujets ont été transplantés en 1886 et 87. La plantation la plus ancienne est taillée au système Marcou et a un aspect très vigoureux. Les porte-greffes sont le Rupestris, Violla et Riparia greffés en A. Bouchet, Auxerrois, plant de Croq et Clairette. Les rangées qui ont attiré le plus notre attention par la beauté et le nombre de grappes sont composées de Violla greffés en plants de Croq. En 1888 M. Rodés a créé une vigne de Jacquez au lieu dit des Garrigues, cette année il complète en Othello. Le terrain de ces différentes parcelles est silico-argilo-ferrugineux. La profondeur moyenne est de 0,30 et la culture intercalaire se fait à la charrue. M. Rodés fait de la culture intensive et obtient d'excellents résultats. Il a en outre le grand mérite de propager, par ses conseils et ses exemples, la culture des vignes américaines, de faire des conférences aux agriculteurs de son voisinage. Ces précieux enseignements, ces leçons qui parlent aux yeux, leur montreront le vrai chemin du progrès. La commission est heureuse d'adresser à M. Rodés de particulières félicitations et lui souhaite de nombreux imitateurs. En conséquence, elle est d'avis de lui décerner une seconde prime.

M. Barges

M. Barges à Lavercaillère, a demandé à concourir pour deux vignes françaises. La première, dite Clos du curé, est montée sur fil de fer et taillée système Guyot. C'est à force de soins, de fumures et de terre que M. Barges est parvenu à maintenir la vigueur de son vignoble, et à le défendre contre l'invasion du phylloxera. Il en a d'autant plus de mérite que quelques taches décèlent déjà la présence du terrible puçeron. La vigne du Clos de Rellie est cultivée de la même façon et avec le même goût. Tout en cherchant à conserver ses vieilles souches, M. Barges, prévoyant peut-être l'inutilité de ses efforts, a créé une pépinière de plants américains qui viendront combler les vides, et assurer la durée de son beau vignoble. Ce précieux exemple devrait être suivi par tous nos propriétaires viticulteurs, aussi la Commission demande-t-elle pour M. Barges une prime supplémentaire.

Mentions honorables

M. Gary, à Martel, a été le premier à planter des Herbemonts dans cette partie du département. Ceux qu'il nous a montrés sont à leur treizième feuille; mais M. Gary a le tort de les planter à des distances très faibles, ce qui nuit à leur fructification. Nous lui avons conseillé d'arracher deux rangs sur trois. M. Gary n'est pas moins louable d'avoir eu cette rare initiative d'entrer un des premiers dans cette voie de reconstitution et à ce titre la Commission vous propose, Messieurs, de lui accorder une mention honorable.

M. Caussil possède à Loupiac, canton de Payrac, trois ou quatre plantations assez vigoureuses, parfaitement cultivées et dans un terrain de premier ordre. Seulement M. Caussil, en intercalant un plan français entre chaque cep américain, a adopté un système de plantation qui a paru défectueux à la commission. C'est ainsi que nous avons visité un carré de vigne planté en 1884 composé de Clinton, Jacquez et plants du pays. Dans une seconde plantation de Jacquez et de Riparias, ces derniers greffés, la commission s'est aperçue que presque tous les greffons étaient affranchis. Ce sont les raisons qui l'ont engagée à ne proposer M. Caussil que pour la mention honorable, quoiqu'il eût dû mériter par l'étendue de son vignoble, et les soins minutieux qu'il y apporte, un encouragement bien supérieur.

En résumé, les membres de la Commission sont rentrés très satisfaits de leur tournée dans l'arrondissement de Gourdon. Ils ont constaté les progrès accomplis grâce aux hommes instruits et actifs disséminés dans toutes les parties du département qui ont consacré leurs efforts à la reconstitution de nos anciens vignobles. Si votre rapporteur pouvait se permettre de donner son humble avis, il conseillera tous les viticulteurs de planter des Herbemonts, ce cépage n'est pas sujet aux maladies cryptogamiques qui accablent nos variétés françaises, et *mûrit toujours*. Les incrédules n'ont pour se convaincre qu'à aller visiter les magnifiques plantations de M. le vicomte de Ferron à Plumegat. Espérons que le petit propriétaire saura enfin profiter de ces précieux exemples, qu'il plantera son champ, et avant peu d'années, nous aurons l'immense satisfaction de voir l'aisance et la gaité reparaitre dans nos chères campagnes du Lot.

Le rapporteur,
MAURICE DUPUY.

Causeries agricoles

ELEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

DU CAUSSE DU LOT

ART DE FABRIQUER ET DE CONSERVER LE

BEURRE

(Suite)

Pour faire le beurre, nous nous servons de la baratte Valcourt (1). Tout le monde sait qu'après chaque opération on lave la baratte à l'eau chaude, ensuite à l'eau froide. Les orifices ouverts, elle sèche à l'abri du soleil si elle est en bois. En séchant mal, elle contracterait un goût de moisi qui se transmettrait au beurre.

Tout dépend pour avoir une bonne marchandise de la chaleur de la crème qui ne doit pas être à plus de 13 degrés en été et à 15 en hiver; en y plongeant le thermomètre nous ne nous trompons jamais.

Si la crème est trop chaude le beurre est blanc, la quantité moindre, la qualité inférieure. Quand elle est trop froide, il faut deux fois plus de temps pour le faire et la qualité est médiocre. Mais il vaudrait mieux si l'on se trompait, le faire un peu froid que trop chaud.

Mise en motte. — Après avoir procédé au délaitage qui consiste à débarrasser le beurre du lait de beurre, nous le mettons dans des moules plus ou moins grands. Une simple pression laisse sur sa surface l'empreinte de cette belle vache, *notre marque de fabrique*.

Chaque motte est, en attendant l'expédition, tenue dans un endroit frais.

— Qu'appellez-vous *lait de beurre* et comment s'opère le délaitage ?

— On nomme *lait de beurre* le liquide blanchâtre dont le beurre se trouve séparé après le barattage; il contient de l'eau du beurre, du caséum et du sucre de lait.

Pour le délaitage tout le monde ne l'effectue pas de la même manière. En Normandie on lave dans la baratte même le beurre à l'eau fraîche jusqu'à ce que le liquide coule clair du tonneau.

Ailleurs en sortant le beurre de la baratte on le place dans des vases pleins d'eau fraîche où il se raffermi. On la transporte ensuite dans un seau contenant de l'eau fraîche et claire, les mottes sont fortement comprimées pour faire sortir le *lait de beurre*; l'opération est renouvelée jusqu'à ce que l'eau du vase soit claire.

En Bretagne et en Danemark, on regarde l'intervention de l'eau comme nuisible à la qualité du beurre et on pétrit tout simplement le beurre à sec jusqu'à ce que la masse ne laisse plus écouler du *lait de beurre*. L'expérience nous a appris que le délaitage à l'eau est bien préférable. Le pétrissage du beurre ne doit pas se faire à la main; pour le conserver frais plus longtemps on ne doit pas le toucher avec les doigts.

Fabrication du beurre sans baratte. — Pour obtenir du beurre sans baratte, on met la crème dans un saladier, ou une soupière, un vase quelconque et avec une cuillère on tourne tout simplement. Inutile d'ajouter que la différence de qualité est grande.

A titre de curiosité voici un autre moyen :

La crème est versée dans un linge fin; on lève les bords de façon à bien envelopper la crème et on met le tout sous la terre à 20 ou 30 centimètres de profondeur.

Dans 24 heures la crème devenue ferme est retirée du linge, après avoir versé un peu d'eau on la pétrit et aussitôt le petit lait se sépare. Cette opération un peu longue donne un beurre de bonne qualité.

Le vrai beurre est ferme et d'un bon arôme, il n'est ni mou ni cassant.

Les produits de mauvaise qualité rancissent vite et en les coupant par tranches laissent suinter de petites gouttelettes blanches.

(1) M. Bodin, directeur du domaine des Trois-Croix, près Rennes (Ille-et-Vilaine), fournit des barattes Valcourt aux prix suivants :

N°	Contenance	Poids	Prix
N° 1	50 litres	22 kilog.	55 fr.
N° 2	35 litres	17 kilog.	45 fr.
N° 3	25 litres	14 kilog.	40 fr.

J. MEULET,
Instituteur public à Carluet (Lot).

(A suivre.)

Une lettre bien autorisée !

Saint-Guiraud (Hérault), le 29 mars 1890. — Je n'ai qu'à me louer de l'usage quotidien que je fais de vos *Pilules Suisses*, un mieux sensible n'a pas tardé à se produire; je les considère comme le plus précieux auxiliaire contre la maladie de foie dont je souffre.

(Sig. lég.) MISTRE, maire de Saint-Guiraud.

AVIS

Bordeaux, 13 janvier 1891.

A mes clients,

Le succès de ma marque grandissant toujours, j'ai l'avantage de vous informer que j'ai cédé ma distillerie de Cahors à la Société anonyme le *Crédit du Lot*, avec réserve formelle de conserver les nom, propriété et tous emblèmes qui se rattachent à la *Crème de noix* Boutet.

Si j'ai pris cette décision, c'est pour monter une nouvelle maison à Bordeaux, plus grand centre d'affaires intérieures et d'exportations.

Je procède actuellement à cette nouvelle installation et comptez toujours, plus que jamais, sur la perfection absolue de ce produit, qui m'a valu les suffrages et encouragements de tout le gros négoce français et international.

S. BOUTET.

Bourse de Paris

Cours du 14 Janvier 1891.

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 47
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 80
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 »
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 »

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4370 »
CRÉDIT FONCIER.....	1295 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	498 75
COMPTOIR N°1 D'ESCOMPTE.....	638 75
EST (Chemin de fer).....	900 »
LYON.....	1495 »
MIDI.....	1310 »
NORD.....	1850 »
ORLÉANS.....	1530 »
OUEST.....	1057 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1447 50
CANAL DE SUEZ.....	2410 »
CANAL DE PANAMA.....	43 75
Etablissements DECAUVILLE.....	538 50

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	442 »
EST 3 0/0.....	438 »
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447 »
ORLÉANS 3 0/0.....	446 »
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	410 »
OUEST-ALGERIEN.....	420 »
EST-ALGERIEN.....	424 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	409 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853..	593 »
— — — 4 0/0 1863..	518 »
— — — fonc. 3 0/0 1877..	387 50
— — — comm. 3 0/0 1879..	468 »
— — — fonc. 3 0/0 1879..	466 »
— — — comm. 3 0/0 1880..	464 50
— — — fonc. 3 0/0 1883..	417 50
— — — 3 0/0 1885..	457 50
— — — bons 100 fr. av. lots..	69 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 »
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	334 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	670 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 25
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »

« Nous prescrivons volontiers le Sirop de chloral de Follet qui étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

« Le sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » Extrait du *Formulaire de Thérapeutique*.

BULLETIN FINANCIER

du 14 janvier 1891

Les bonnes tendances que nous constatons hier s'affirment aujourd'hui par la hausse de nos rentes.

Il ne pouvait guère en être autrement après le succès retentissant de l'emprunt. Il y a beau coup d'argent disponible qui va chercher à s'employer sur de bonnes valeurs et nos rentes seront encore favorisées.

Le 30/0 est à 95,45 le nouveau à 94,05. Les actions de nos grandes sociétés de Crédit reprennent sensiblement, le foncier est à 1295. La Banque de Paris à 852,50, le crédit Lyonnais est à 837,50. Le Crédit mobilier se maintient bien à 428,75.

Les chemins Portugais sont à 570. Les fonds étrangers sont bien tenus. L'Italien est lourd à 92,50, on connaît l'échec du Crédit foncier Italien. Hausse continue de l'Extérieure et du Hongrois.

En Banque, la hausse d'hier amène une réaction sur les valeurs de Cuivre. L'alpine donne lieu à des achats suivis. Le Laurium Grec est à 157,50.

Bonne tenue de l'obligation Porto-Rico et de l'obligation Linares à Almería.

ÉTUDE
de M^e St-ETIENNE, avoué à Cahors, rue du Parc, n° 5.

EXTRAIT
D'UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du treize janvier courant, la dame Emilie Barel, sans profession, domiciliée au Lard, commune du Montat, a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur François Nouvel, son mari, propriétaire, domicilié audit lieu du Lard.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant,
St-ETIENNE.

ÉTUDE
de M^e St-ETIENNE, avoué à Cahors, rue du Parc, n° 5.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT
D'UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du treize janvier courant, la dame Baptistine Dupuy, sans profession, domiciliée à

Rosignol commune de Pontefiq (pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors en date du 30 octobre 1890) a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Jacques Maury, son mari, propriétaire, domicilié avec elle dudit lieu de Rosignol.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant,
St-ETIENNE.

ÉTUDE
de M^e St-ETIENNE, avoué à Cahors, rue du Parc, n° 5.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT
D'UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du treize janvier courant, la dame Adeline Flaujac, sans profession, domiciliée à Beauregard, (pourvue de l'Assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du 26 juin 1890), a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Antoine Marty, son mari, ancien limonadier, domicilié à Beauregard.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant,
St-ETIENNE.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Contre la **TOUX** et la **COQUELUCHE**
le Sirop pectoral de Nasé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix : 2 francs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr.

— 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tous points de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans porte à la connaissance du Public que Monsieur le Ministre des Travaux Publics vient d'homologuer la proposition faite d'inscrire dans son tarif principal D 33, les nouvelles dispositions suivantes.

Magasinage gratuit, dans les gares d'Ivry et de Vitry, des vins en fûts par expédition de 5000 kilogrammes au minimum.

1^o Les vins par expédition de 5000 kilogrammes à destination des gares d'Ivry et de Vitry, qui auront effectué sur le réseau d'Orléans un parcours d'au moins 300 kilomètres, seront exonérés, sur la demande expresse de l'expéditeur ou du destinataire, des droits de magasinage, dans ces deux gares, pendant un délai de 30 jours ;

2^o Ce délai sera réduit à deux jours pour les vins adressés en Douane à la gare d'Ivry.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES**

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

HONORÉ Photographe
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLÂQUES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste (ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires) à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRIGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, élevage, etc., etc. Les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

125 CARTES COLORIÉES, sous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte de chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ARMES & QUINCAILLERIE

ANCIENNE MAISON LÉON DELRIEU

E. LANDREVIE, Successeur

Boulevard Léon Gambetta, 87, CAHORS (Lot).

Débit de poudre de chasse et de MINE, DYNAMITE.

Grand assortiment d'armes de tous système, tels que : Fusils Lefauchaux à Broche et à Percussion centrale, carabines, revolvers, etc., à 15 pour % de rabais sur tous les tarifs de St-Étienne, garantis sur facture.

1891

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1891